

Les assureurs sont à nouveau friands de fonds euros, comment en profiter ?

Tribune de Guillaume Eyssette, directeur associé du cabinet [Géfinéo](#).



Crédit photo © Gefinéo

Ces dernières années les compagnies d'assurance faisaient tout pour détourner les épargnants du fonds euros. En 2023, l'on assiste à une inversion totale du marché, les contraintes disparaissent et les bonus de rendement fleurissent. Les assureurs sont à nouveau demandeurs de collecte pour ces fonds, aux assurés d'en profiter !

Revenons tout d'abord sur la nature même de ce fonds en euros, exception culturelle et financière française, que l'on ne retrouve pas chez nos voisins européens. C'est un fonds dont le capital est garanti par l'assureur. En contrepartie, l'épargnant n'a pas son mot à dire sur le contenu du fonds, et il n'en connaîtra le rendement qu'*a posteriori*, au début de l'année suivante. Malgré ces contraintes, ce véhicule d'investissement remporte traditionnellement les suffrages des épargnants qui apprécient la sécurité de la garantie en capital.

Rendement vs. inflation

Mais depuis 2021 et le retour de l'inflation, le rendement du fonds en euros ne suffit plus à compenser la hausse des prix. En d'autres termes, les détenteurs de ce fonds perdent du pouvoir d'achat, alors même que sur le papier, la valeur de leur contrat semble augmenter. Avec l'inflation qui donne de premiers signes d'essoufflement et les taux d'intérêt qui remontent, il est temps de s'intéresser à nouveau au fonds en euros. D'autant plus que les compagnies d'assurance mettent les moyens pour relancer la collecte.

Pour comprendre le revirement des assureurs il faut en passer par les fondamentaux, d'où vient la performance du fonds en euros ?

Il est essentiellement composé d'obligations dont le rendement est fixé à l'achat, et qui vont rester de longues années dans le portefeuille de l'assureur. C'est pourquoi la récente hausse des taux n'est pas forcément une bonne nouvelle pour les assureurs vie. Oui, l'argent frais collecté cette année peut être investi à un rendement attractif. Près de 3,3% par exemple pour l'emprunt français à dix ans souscrit en septembre 2023, contre 0,2% pour le même emprunt souscrit début 2022. Mais le gros du stock des obligations présentes dans le fonds euro a justement été acheté les années précédentes, à des taux de rendement proches de 0%.

Le cercle vertueux de la collecte

Situation intéressante car pour avoir un bon rendement en 2023 et les années suivantes, il faut impérativement qu'un assureur collecte de l'épargne nouvelle en ce moment, et en grande quantité. Ce qui lui permettra de "noyer" les vieilles obligations non rentables au milieu d'un grand nombre d'obligations nouvelles qui rapportent. Et comme la collecte a tendance à suivre les palmarès de l'année précédente, les assureurs qui performant bien en 2023 se verront mécaniquement confier des capitaux importants en 2024.

Cela accroîtra à nouveau leur avance sur leurs concurrents. Ils achèteront encore plus d'obligations nouvelles et rentables, enclenchant ainsi un cercle vertueux collecte-performance-collecte. Bien entendu, si dans quelques temps les taux d'intérêt du marché obligataire se mettaient à baisser, il faudrait freiner la collecte du fonds en euros pour en préserver la performance... mais ça, les assureurs savent faire !

Bonus

Comment s'organisent les assureurs pour augmenter le niveau de leur collecte ? Tout d'abord, ils acceptent à nouveau les versements à 100% en fonds en euros, une possibilité que beaucoup d'entre eux ne permettaient plus ou pas ces dernières années. En complément, ils offrent des bonus garantis sur le rendement futur du fonds en euros.

De nombreuses compagnies se sont engagées dans cette voie, et ces bonus évoluent régulièrement, mais les même grands principes se retrouvent d'un assureur à l'autre. Deux types de bonus sont à l'oeuvre :

- Les bonus en valeur absolue, par exemple « +1% garanti sur le rendement futur de notre fonds euros jusqu'à fin 2024 » ;
- Ou bien les bonus proportionnels du type « 200% du rendement futur de notre fonds euros, jusqu'à telle date ».

Dans certains cas, ces deux bonus sont cumulables. Venons-en maintenant aux conditions, qui sont variables d'un assureur à l'autre, mais qui tournent autour de trois principaux critères : les nouveaux versements sont souvent favorisés par rapport au stock existant, des conditions de montant peuvent s'appliquer (favorisant les gros versements), et, enfin, le niveau du bonus peut dépendre de la proportion d'unités de comptes dans le contrat.

La remontée naturelle des rendements des fonds euro sera lente, car il faut de nombreuses années pour les obligations achetées par les assureurs en période de "taux zéro" s'éteignent. Mais en captant adroitement les bonus, en couplant au besoin

le fonds en euros avec des unités de comptes adaptées, l'investisseur avisé peut tout à fait se constituer un contrat alliant prudence et rentabilité.



Le parcours de Guillaume Eyssette

Dirigeant fondateur, Gefinéo

Diplômé de l'ESCE Paris et certifié CPGC, Guillaume Eyssette a travaillé 10 ans dans un grand cabinet de conseil intervenant auprès des acteurs de l'industrie financière. Après un passage par les outils de mesure de risque à destination des institutionnels, il crée en 2008 le cabinet Gefinéo Multi-Family Office. Spécialiste de l'investissement à long terme et très impliqué dans la communauté des investisseurs Value, il se consacre à l'accompagnement des investisseurs familiaux au sein de Gefinéo. Il reçoit en 2014, le Grand Prix de l'Allocation d'Actifs remis lors de l'assemblée Générale de l'Association Nationale des Conseils en Investissements Financiers.